

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2502

17 octobre 2011

### SOMMAIRE

<b>ALF Participations S.A.</b> .....	<b>120065</b>	<b>Red Spot S.A.</b> .....	<b>120065</b>
<b>Amtrust Re Beta</b> .....	<b>120056</b>	<b>R + F Menuiserie s. à r.l.</b> .....	<b>120051</b>
<b>Apricot Entreprises S.A.</b> .....	<b>120088</b>	<b>RHIC S.A.</b> .....	<b>120051</b>
<b>CAMCA Assurance S.A.</b> .....	<b>120059</b>	<b>Rishon Films S.à r.l.</b> .....	<b>120051</b>
<b>CAMCA Réassurance S.A.</b> .....	<b>120064</b>	<b>Rootness S.A.</b> .....	<b>120065</b>
<b>CAMCA Vie S.A.</b> .....	<b>120087</b>	<b>Rovi Global Services S.à r.l.</b> .....	<b>120053</b>
<b>CBG S.A.</b> .....	<b>120051</b>	<b>Rovi International Solutions S.à r.l.</b> .....	<b>120054</b>
<b>CPI I&amp;G France S.à r.l.</b> .....	<b>120072</b>	<b>Rovi Technologies S.à r.l.</b> .....	<b>120056</b>
<b>CPI I&amp;G Germany S.à r.l.</b> .....	<b>120075</b>	<b>Sanapharm Investments S.A.</b> .....	<b>120085</b>
<b>EP Courcelles 2 S.à r.l.</b> .....	<b>120054</b>	<b>Savoy 74 Investment S.A.</b> .....	<b>120085</b>
<b>EP Galileo France 1 S.à r.l.</b> .....	<b>120060</b>	<b>Savoy 74 Investment S.A.</b> .....	<b>120085</b>
<b>EP Kleber 2 S.à r.l.</b> .....	<b>120073</b>	<b>Seapold International Finance S.A.</b> .....	<b>120085</b>
<b>EP Latitude 2 S.à r.l.</b> .....	<b>120086</b>	<b>Secapital S.à r.l.</b> .....	<b>120087</b>
<b>ING Private Capital Special Investments</b>		<b>Sems Internationale S.A.</b> .....	<b>120096</b>
<b>Fund S.C.A SICAV - FIS</b> .....	<b>120069</b>	<b>Services et Assistance Comptables «Codu-</b>	
<b>Marsant Constructions S.à r.l.</b> .....	<b>120096</b>	<b>cal» S.à r.l.</b> .....	<b>120053</b>
<b>Marsant SA</b> .....	<b>120096</b>	<b>Simon Europe B.V.</b> .....	<b>120068</b>
<b>MH Lux Constructions A.G.</b> .....	<b>120061</b>	<b>Sky Luxco S.à r.l.</b> .....	<b>120069</b>
<b>Nestor Lux 2007 S.à r.l.</b> .....	<b>120066</b>	<b>Steel Invest &amp; Finance (Luxembourg) S.A.</b>	
<b>Office Economique et Culturel de Taipei</b>		.....	<b>120075</b>
.....	<b>120053</b>	<b>Stenton Consulting S.à r.l.</b> .....	<b>120072</b>
<b>Pergam Properties 3 S.C.A.</b> .....	<b>120062</b>	<b>St George's Retail Park S. à r.l.</b> .....	<b>120069</b>
<b>Polyphemus S.à r.l.</b> .....	<b>120079</b>	<b>Surfe S.A.</b> .....	<b>120075</b>
<b>Quatrième Place SPF S.A.</b> .....	<b>120050</b>	<b>Tartini S.à r.l.</b> .....	<b>120069</b>
<b>Ravago Distribution S.A.</b> .....	<b>120050</b>	<b>Uplace Management S.A.</b> .....	<b>120054</b>
<b>Rayfloor S.A.</b> .....	<b>120064</b>	<b>Venice Luxco S.à r.l.</b> .....	<b>120073</b>
<b>Red Lion s.à r.l.</b> .....	<b>120065</b>	<b>WB Alcorcon S.à r.l.</b> .....	<b>120070</b>

**Quatrième Place SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 20.787.

Les Comptes annuels au 30/06/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25/08/2011.

Pour QUATRIEME PLACE SPF S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2011121172/12.

(110138856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**Ravago Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 136.280.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 juin 2011*

- Messieurs Jim DUFFY et David DER HAGOPIAN, Administrateurs de catégorie B, ne se représentent plus aux suffrages;

- Les mandats d'Administrateurs de catégorie A de:

STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO, ayant son siège social au 14-2 Galvanistraat, NL-6716 AE Ede, représenté par Madame Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent, demeurant au 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk,

Monsieur Benoît PARMENTIER, conseiller économique, demeurant professionnellement au 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg,

et les mandats d'Administrateurs de catégorie B:

Monsieur Leo CAERS, Administrateur, demeurant au 54, Oude Arendonkse Baan, B-2360 Oude-Turnhout,

Monsieur Benoît DE KEIJSER, Administrateur, demeurant au 35, Zoerselbosdreef, B-2980 Zoersel,

Monsieur Bavo DE PAUW, Administrateur, demeurant au 49, Poederstraat, B-2370 Arendonk

Monsieur Paul DEPUYDT, Administrateur, demeurant au 12, Arthur Goemaerelei, B-2018 Antwerpen

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012;

- Le mandat de la société ERNST & YOUNG S.A., Auditeur indépendant, ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munbach, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, 24 juin 2011.

Certifié sincère et conforme

RAVAGO DISTRIBUTION S.A.

B. PARMENTIER / STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO

Administrateur / Administrateur

- / Représenté par Mrs. Gunhilde VAN GORP

- / Représentant Permanent

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of June 24<sup>th</sup>, 2010*

- It's taken good note that Mr. Jim DUFFY and Mr. David DER HAGOPIAN, Directors of B category, do not want to stand anymore for votes;

- The mandates of Directors of A category:

STICHTING ADMIMSTRATIEKANTOOR RAVAGO, having its registered office at Galvanistraat 14-2, NL-6716 AE Ede, represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, residing at 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk,

Mr. Benoît PARMENTIER, economical adviser, professionally residing at 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, and the mandates of Directors of B category:

Mr. Leo CAERS, Director, residing at 54, Oude Arendonkse Baan, B-2360 Oude-Turnhout,

Mr. Benoît DE KEIJSER, Director, residing at 35, Zoerselbosdreef, B-2980 Zoersel,

Mr. Bavo DE PAUW, Director, residing at 49, Poederstraat, B-2370 Arendonk

Mr. Paul DEPUYDT, Director, residing at 12, Arthur Goemaerelei, B-2018 Antwerpen are renewed for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2012;  
- The mandate of independent Auditor, the company ERNST & YOUNG S.A., having its registered office at 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munbach, is reconducted for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2012.

Luxembourg, June 24<sup>th</sup>, 2011.

For true copy

RAVAGO DISTRIBUTION S.A.

B. PARMENTIER / STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO

Director / Director

- / Represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP

- / Permanent Representative

Référence de publication: 2011120849/56.

(110138480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**R + F Menuiserie s. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3672 Kayl, 70, rue de Tétange.

R.C.S. Luxembourg B 35.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011121174/10.

(110139180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**Rishon Films S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 138.367.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121175/10.

(110139065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**RHIC S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 75.768.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011121186/12.

(110139028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**CBG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.403.

L'an deux mille onze, le deux août.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CBG S.A. avec siège social à L-1471 Luxembourg, 217 route d'Esch, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 161403, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 juin 2011, en cours de publication au Mémorial

Recueil Spécial C des Sociétés et Associations. L'Assemblée est ouverte à 11h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal CAMBIER, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Serge ATLAN, gérant de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Modification de l'objet social avec modification afférente de l'article quatre des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée " ne varietur " par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées " ne varietur" par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet, au Luxembourg et dans tous les pays: La prise de participation dans des manifestations sportives; la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société pourra facturer aux sociétés avec lesquelles elle entretient des liens de participation ou de filiale une rémunération d'assistance administrative, commerciale, juridique et financière. La société pourra détenir des actions et des intérêts dans des sociétés en commandite par actions luxembourgeoises déjà constituées ou à constituer et pourra agir comme gérant de ces sociétés. Et d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serai de nature à faciliter la réalisation de son objet social.»

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Cambier; Muhovic; Atlan, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 août 2011. Relation: EAC/2011/10721. Reçu soixante-quinze euros (75.).

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 août 2011.

Référence de publication: 2011120948/57.

(110139372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**Office Economique et Culturel de Taipei, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg F 5.457.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation tenu sous seing privé en date du 16 mars 2011, que l'association sans but lucratif «OFFICE ECONOMIQUE ET CULTUREL DE TAIPEI» (en liquidation volontaire), ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro F 5457, constituée sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> mars 1975, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 211 du 7 novembre 1975 et dont les statuts ont été modifiés en date du 17 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 208 du 19 mai 1992.

La liquidation a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé, en date du 6 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 26 du 10 janvier 2003;

n'a aucun actif ni passif et que l'association sans but lucratif "OFFICE ECONOMIQUE ET CULTUREL DE TAIPEI", avec siège social à Luxembourg a été clôturée et que par conséquence celle-ci est dissoute.

Les documents et livres de la Société seront conservés pour une période de cinq ans suivant la liquidation de la Société à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011124339/23.

(110143091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**Services et Assistance Comptables «Coducal» S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 105.079.

---

**EXTRAIT**

Il résulte des contrats de cession de parts signés le 12 août 2011 que:

- la société BENCHESTER INVESTMENTS S.A., une société de droit panaméen ayant son siège social à East 53<sup>rd</sup> street, MMG Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama City, cède 50 parts sociales de la société SERVICES ET ASSISTANCE COMPTABLES «CODUCAL» S.à.r.l., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim à EUROPEAN RESORTS S.A., une société de luxembourgeois ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 48.743.

- la société BENCHESTER INVESTMENTS S.A., une société de droit panaméen ayant son siège social à East 53<sup>rd</sup> street, MMG Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama City, cède 50 parts sociales de la société SERVICES ET ASSISTANCE COMPTABLES «CODUCAL» S.à.r.l., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim à DELPHIN PARTICIPATION S.A., une société de luxembourgeoise ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 158.531.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Référence de publication: 2011121208/21.

(110139376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**Rovi Global Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.559.125,00.**

Siège social: L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 157.159.

La Société note le changement d'adresse de son gérant Mr. Rolf Hartley, dont l'adresse se situe désormais au 15, An den Bongerten, L-7346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte et au nom de Rovi Global Services S.à r.l.*

Un mandataire

Référence de publication: 2011121176/13.

(110139104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**Rovi International Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 97.546.

La Société note le changement d'adresse de son gérant Mr. Rolf Hartley, dont l'adresse se situe désormais au 15, An den Bongerten, L-7346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte et au nom de Rovi International Solutions S.à r.l.*

Un mandataire

Référence de publication: 2011121177/13.

(110139099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**Uplace Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 118.203.

*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue en date du 22 juin 2011*

*5<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de ne pas procéder au renouvellement du mandat de commissaire de la société HRT Révision SA., et de nommer en remplacement la société A3T S.A. ayant son siège social au 44 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en tant que nouveau Commissaire aux comptes de la Société. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de Monsieur Christophe Blondeau et Monsieur Romain Thillens en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Ann De Kelder, née à Leuven, le 08 juillet 1966, demeurant professionnellement au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg en tant que nouvel administrateur de la société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs, Monsieur Bart Verhaeghe (Président du Conseil) et Monsieur Luc Verelst jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

*Pour UPLACE MANAGEMENT S.A.*

Bart Verhaeghe / Luc Verelst

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011125054/28.

(110143276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

**EP Courcelles 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.468.

In the year two thousand eleven, on the twenty second day of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EP COURCELLES 1 S.à r.l., a company with registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer (R.C.S. Luxembourg B 130.026),

here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, EP COURCELLES 1 S.à r.l., prenamed, is the sole actual shareholder of EP Courcelles 2 S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, incorporated by a notarial deed on on April 18, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1246 of June 22, 2007.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the financial year of the company so that it will begin from the first day of October of each year and will end on the 30<sup>th</sup> day of September of the following year.

The financial year which has begun on 1<sup>st</sup> January 2011 will end on the 30<sup>th</sup> of September 2011.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend articles 15 and 16 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 15.** The company's financial year shall commence on the first day of October of each year and end on the thirtieth day of September of the following year.

**Art. 16.** Each year, on the thirtieth day of September, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities."

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze le vingt-deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EP COURCELLES 1 S.à r.l., une société ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer (R.C.S. Luxembourg B 130.026),

ici représentée par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que, EP Courcelles 1 S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société EP Courcelles 1 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, par acte notarié en date du 18 avril 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1246 du 22 juin 2007.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de modifier l'exercice financier de la société qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année pour s'achever le 30 septembre de l'année suivante.

L'exercice ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2011 s'achèvera le 30 septembre 2011.

*Deuxième résolution*

L'associée unique déclare modifier les articles 15 et 16 des statuts comme suit:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, au trente septembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900,-EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 août 2011. Relation: LAC/2011/37787. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011120995/79.

(110139422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**Rovi Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 160.216.

La Société note le changement d'adresse de son gérant Mr. Rolf Hartley, dont l'adresse se situe désormais au 15, An den Bongerten, L-7346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte et au nom de Rovi Technologies S.à r.l.*

Un mandataire

Référence de publication: 2011121178/13.

(110139092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**Amtrust Re Beta, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.147.

In the year two thousand ten, on the seventeenth day of August.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "AmTrust Re Omega" a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

incorporated and organized under the laws of Luxembourg, pursuant to a deed of Alphonse LENTZ, notary, then residing in Remich, on October 10<sup>th</sup> 1986, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 348 published on December 15<sup>th</sup>, 1986, and whose articles of incorporation have been changed for the last time by a deed of the undersigned notary on June 22<sup>nd</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1359 of July 2<sup>nd</sup>, 2010,

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 24.937.

The meeting was opened at 3 p.m. and was presided by Ms Clare HARGREAVES, Manager, residing professionally in L-1273 Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs. Leila DISTEFANO, Account Manager, residing professionally in L-1273 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Valérie COQUILLE, Legal Manager, residing professionally in L-1273 Luxembourg.



The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares representing the entire share capital of the Company are present or represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all items of its agenda.

I) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Acknowledgment that all conditions of the merger of the Company AmTrust Re Omega, a public limited company ('société anonyme'), having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B 24.937 (the "Absorbing Company"), and the absorbed company AmTrust Re Beta, a public limited company, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B 35.147, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as ("the Absorbed Company") are met.

2. Acknowledgment of the effect of the merger pursuant to which the Absorbed Company is merged into the Absorbing Company by contribution of all of its assets and liabilities to the Absorbing Company without any restriction or limitation.

3. Acknowledgement that as a result, the Absorbed Company shall cease to exist by dissolution without liquidation and its shares are cancelled.

4. Discharge to the members of the board of directors and to the independent auditor of the Absorbed Company.

5. Determination of the place of safekeeping of the accounting books and documents of the Absorbed Companies.

6. Miscellaneous.

After deliberation, the extraordinary general meeting acknowledges and unanimously adopts the following resolutions:

I. The meeting acknowledges that:

1. The Absorbing Company holds one hundred per cent (100%) of the shares of the Absorbed Company.

2. The boards of directors of the Absorbed Company and of the Absorbing Company (together the "Merging Companies") have adopted a merger project on June 22<sup>nd</sup>, 2010, which has been published pursuant to article 262 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1358 of July 2<sup>nd</sup>, 2010.

3. The documents, provided for by article 267, paragraph 1, a) and b) of the Law (i.e. the merger project, the management report of the board of directors and the annual accounts of the Merging Companies for the last three financial years), have been at the disposal of the shareholders of the Merging Companies at their registered office one month prior to the date of this meeting.

4. No objections to the merger have been received between the date of publication of the merger project and the date of this meeting.

5. The board of directors of the Absorbing Company has acknowledged the effect of the merger.

6. The merger takes effect from today's date with accounting effect from January 1<sup>st</sup>, 2010.

7. The Absorbed Company is merged by contribution of all its assets and liabilities to the Absorbing Company without any restriction or limitation.

8. As a result of the merger, as from the date of the present meeting, the Company ceases to exist by dissolution without liquidation and all its shares are cancelled.

II. The meeting further resolves that:

1. Full and complete discharge is granted to the members of the board of directors and to the independent auditor of the Absorbed Company for the proper performance of their duties until the date of the present meeting.

2. The accounting books and documents of the Absorbed Company will be kept during a period of five (5) years at the registered office of the Absorbing Company.

*Declaration*

In accordance with Article 271 (2) LCC, the undersigned notary (i) declares having verified and certifies the existence and validity, under Luxembourg law, of the legal acts and formalities imposed on the Absorbing Company in order to render the merger effective; (ii) confirms that the merger between the Absorbed Company and the Absorbing Company will be effective as at the date of publication of the present meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed, together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept août.

Par-devant nous Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AmTrust Re Omega" une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

constituée suivant acte de Maître Alphonse LENTZ, notaire, demeurant à Remich, du 10 octobre 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 348 du 15 décembre 1986, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1359 du 2 juillet 2010,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 24.937.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Clare HARGREAVES, Manager demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg.

Madame le Président nomme comme secrétaire Madame Leila DISTEFANO, Account Manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie COQUILLE, Legal Manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

1. Constat que toutes les conditions de la fusion par absorption par la Société AmTrust Re Omega, une société anonyme, avec siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 24.937 (la "Société Absorbante") de la société AmTrust Re Beta, une société anonyme de droit luxembourgeois (immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 35.147) ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, comme société absorbée (la «Société Absorbée») sont réunies.

2. Constat de l'effet de la fusion par laquelle la Société Absorbée est absorbée par la Société Absorbante moyennant transfert de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante, sans aucune restriction ni limitation.

3. Constat que le résultat en est que la Société Absorbée cesse d'exister par dissolution sans liquidation et que ses actions sont annulées.

4. Décharge aux membres du conseil d'administration et au réviseur d'entreprises de la Société Absorbée.

5. Détermination de l'endroit de conservation des livres et documents de la Société Absorbée.

6. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire constate et adopte unanimement les résolutions suivantes:

I. L'assemblée constate que:

1. La Société Absorbante détient cent pour-cent (100%) des actions de la Société Absorbée.

2. Le conseil d'administration de la Société Absorbée et de la Société Absorbante (ensemble les "Sociétés Fusionnantes") ont adopté un projet de fusion en date du 22 juin 2010, qui a été publié conformément aux dispositions de l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1358 du 2 juillet 2010.

3. Les documents requis par l'article 267, paragraphe 1, a) et b) de la Loi (c.-à-d. le projet de fusion, les rapports de gestion et les comptes annuels des trois derniers exercices sociaux des Sociétés Fusionnantes), ont été tenus à disposition des actionnaires des Sociétés Fusionnantes à leur siège social durant un mois précédant la date de cette assemblée.

4. Aucune objection à l'encontre de la fusion n'a été communiquée entre la date de publication du projet de fusion et la date de cette assemblée.

5. Le conseil d'administration de la Société Absorbante a constaté l'effet de la fusion.

6. La fusion prend effet à la date d'aujourd'hui avec effet comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

7. La Société Absorbée est absorbée avec apport de tous ses actifs et passifs par la Société Absorbante, sans aucune restriction ni limitation.

8. Comme conséquence à la fusion, la Société Absorbée cesse d'exister par dissolution sans liquidation à partir de la date de la présente assemblée et toutes leurs actions sont annulées.

II. L'assemblée décide encore:

1. D'accorder pleine et entière décharge aux membres du conseil d'administration et au réviseur d'entreprises de la Société Absorbée pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée.

2. Que les documents et pièces comptables relatifs à la Société Absorbée resteront conservés pendant une période de cinq (5) ans au siège social de la Société Absorbante.

#### *Déclaration*

Conformément à l'article 271 (2) de la LSC, le notaire soussigné (i) déclare avoir vérifié et certifié l'existence et la validité, en droit luxembourgeois, des actes légaux et des formalités imposées à la Société Absorbante afin de rendre la fusion valable, (ii) confirme que la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée prendra effet à la date de publication de la présente assemblée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance s'est levée aussitôt.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cet acte sont estimés à 1.200,- EUR.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. HARGREAVES, L. DISTEFANO, V. COQUILLE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2010. Relation: LAC/2010/36609. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011118147/168.

(110135706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

#### **CAMCA Assurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.149.

Par résolutions circulaires du conseil d'administration signées en date du 8 juin 2011, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Jean-Claude Rigaud, avec adresse professionnelle au 11, Boulevard Kennedy, 65000 Tarbes, France de son mandat d'administrateur, avec effet au 28 avril 2011.

2. Cooptation de Guy Proffit, avec adresse professionnelle au 500, Rue Saint-Fuscien, 80095 Amiens, France au mandat d'Administrateur, avec effet au 8 juin 2011 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011121808/16.

(110140319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**EP Galileo France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.338.

In the year two thousand eleven, on the twenty second day of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., with registered office at L-1930 Luxembourg, 34 avenue de la Liberté (R.C.S. Luxembourg number B 121620),

here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., prenamed, is the sole actual shareholder of EP Galiléo France 1 S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, incorporated by a notarial deed on September 12, 2007, published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations* number 2563 of November 10, 2007.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the financial year of the company so that it will begin from the first day of October of each year and will end on the 30<sup>th</sup> day of September of the following year.

The financial year which has begun on 1<sup>st</sup> January 2011 will end on the 30<sup>th</sup> of September 2011.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend articles 15 and 16 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 15.** The company's financial year shall commence on the first day of October of each year and end on the thirtieth day of September of the following year.

**Art. 16.** Each year, on the thirtieth day of September, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.”

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze le vingt-deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., dont le siège social est établi à L-1930 Luxembourg, 34 avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg numéro B 121620,

ici représentée par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que, EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société EP Galiléo France 1 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, par acte notarié en date du 12 septembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2563 du 10 novembre 2007.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de modifier l'exercice financier de la société qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année pour s'achever le 30 septembre de l'année suivante.

L'exercice ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2011 s'achèvera le 30 septembre 2011.

*Deuxième résolution*

L'associée unique déclare modifier les articles 15 et 16 des statuts comme suit:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, au trente septembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 août 2011. Relation: LAC/2011/37792. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011120996/79.

(110139437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**MH Lux Constructions A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 98.826.

*Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrates vom 6. Juli 2011*

Es wurde beschlossen,

1) mit Wirkung zum 01. April 2011, den Rücktritt von Herrn Herbert MEYER, wohnhaft in B-4784 Sankt Vith, Nieder-Emmels 50, von seinem Mandat als Delegierter des Verwaltungsrats, anzunehmen.

2) mit Wirkung zum 01. April 2011, Herrn Patrick HEINEN, Bauunternehmer, wohnhaft in B-4784 Sankt Vith, Ober-Emmels 8C, auf unbefristete Dauer, zum technischen Direktor zu ernennen. Herr HEINEN ist im Rahmen seines Mandates ebenfalls mit der täglichen Geschäftsführung betraut. Er verpflichtet die Gesellschaft durch seine alleinige und uneingeschränkte Unterschrift.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 31. August 2011.

Für MH LUX CONSTRUCTIONS A.G.

Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Unterschrift

Référence de publication: 2011126166/23.

(110142970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

**Pergam Properties 3 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.105.

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "PERGAM PROPETIES 3 S.C.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.105, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1950 du 7 octobre 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1332 du 20 juin 2011.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Caria LOURO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank STOLZ-PAGE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée a été convoquée par lettre recommandée envoyée à tous les actionnaires en date du 17 juin 2011.

III.- Qu'il ressort de la liste de présences que sur les dix mille neuf cent cinquante-sept (10.957) actions en circulations, sept mille six cent cinquante-sept (7.657) actions sont représentées à la présente assemblée.

IV.- Que la présente assemblée représentant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Modification du point a) de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet principal d'investir, directement ou indirectement, dans des titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés, dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé d'instruments financiers français ou étranger ou sur un marché organisé non réglementé d'instruments financiers d'un Etat qui n'est pas partie à l'accord sur l'EEE, dans le but de faire bénéficier leurs actionnaires des résultats de la gestion de ces investissements ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.»

2. Modification du point g) de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Au cours de la vie sociale, la Société pourra créer une ou plusieurs classe(s) d'actions au sein d'une même catégorie d'actions et ainsi diviser chaque groupe d'actionnaires titulaires d'actions d'une même catégorie, en groupe d'actionnaires titulaires d'actions d'une même catégorie et d'une même classe. Cette disposition n'est pas applicable aux Actions de Catégorie B qui constituent une seule et même catégorie d'Actions et qui ne sauraient être subdivisées en différentes classes.»

3. Ajout du point i) à l'article 7 des statuts de la Société et dont la teneur sera:

«Les Actions de Catégorie B représentent au moins 0.5 % du capital de la Société. Ce pourcentage minimum doit être atteint à la fin de la période de souscription. En cas de libération progressive des Actions, ce pourcentage est calculé au vu des engagements de souscription, et les actions de Catégorie B doivent être libérées au même rythme que les actions de Catégorie A.»

4. Modification du point a) de l'article 13 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, dont au travers de prestations effectivement liées à la gestion de la Société, notamment tous les actes d'administration ou de disposition pour le compte de la Société.»

5. Modification du point 2) de l'article 23 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«2) La Société répartira les fonds disponibles pour une éventuelle distribution (les «Fonds Disponibles») entre les Actionnaires de Catégorie A et les Actionnaires de Catégorie B, pro rata le nombre d'Actions détenus dans la catégorie concernée, sous forme de dividendes, de remboursement de primes d'émission ou autres réserves, ou remboursement de capital tel que permis par la Loi, mais dans l'ordre prioritaire suivant:

a/ Premièrement, distribution des Fonds Disponibles aux Actionnaires de Catégorie A jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal aux Capitaux de Catégorie A;

b/ Deuxièmement, distribution des Fonds Disponibles aux Actionnaires de Catégorie A jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal au Rendement Préférentiel;

c/ Troisièmement, affectation des Fonds Disponibles à la constitution d'une réserve spéciale pour distribution future aux Actionnaires de Catégorie B (la «Réserve Spéciale») jusqu'à ce que la Réserve Spéciale atteigne un montant égal aux Capitaux de Catégorie B;

d/ Quatrièmement, dans la mesure où il y a des Fonds Disponibles, à parts égales, distribution aux Actionnaires de Catégorie A et affectation à la Réserve Spéciale jusqu'à ce que les fonds affectés à la Réserve Spéciale en vertu du présent point d/ atteignent un montant égal à 10% du total des montants distribués aux Actionnaires de Catégorie A en vertu du point b/ qui précède et de tous les montants distribuables en vertu du présent point d/ (le "Carried Interest");

e/ Enfin, dans la mesure où il y a encore des Fonds Disponibles, distribution de 90 % aux Actionnaires de Catégorie A et affectation de 10% à la Réserve Spéciale.

Les montants affectés à la Réserve Spéciale ne pourront être libérés entre les mains des Actionnaires de Catégorie B qu'à l'expiration d'un délai de cinq ans commençant à courir à compter de la date de dernière émission des Actions de Catégorie B. Dans la mesure où ce délai sera expiré, tous les Fonds Disponibles qui auraient été susceptibles d'être affectés à la Réserve Spéciale en application du présent paragraphe 2) du présent article pourront faire l'objet d'une distribution aux Actionnaires de Catégorie B, le tout en conformité avec la Loi.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le point a) de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet principal d'investir, directement ou indirectement, dans des titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés, dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé d'instruments financiers français ou étranger ou sur un marché organisé non réglementé d'instruments financiers d'un Etat qui n'est pas partie à l'accord sur l'EEE, dans le but de faire bénéficier leurs actionnaires des résultats de la gestion de ces investissements ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le point g) de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Au cours de la vie sociale, la Société pourra créer une ou plusieurs classe(s) d'actions au sein d'une même catégorie d'actions et ainsi diviser chaque groupe d'actionnaires titulaires d'actions d'une même catégorie, en groupe d'actionnaires titulaires d'actions d'une même catégorie et d'une même classe. Cette disposition n'est pas applicable aux Actions de Catégorie B qui constituent une seule et même catégorie d'Actions et qui ne sauraient être subdivisées en différentes classes.»

#### *Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier le point i) à l'article 7 des statuts de la Société et dont la teneur sera:

«Les Actions de Catégorie B représentent au moins 0.5 % du capital de la Société. Ce pourcentage minimum doit être atteint à la fin de la période de souscription. En cas de libération progressive des Actions, ce pourcentage est calculé au vu des engagements de souscription, et les actions de Catégorie B doivent être libérées au même rythme que les actions de Catégorie A.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le point a) de l'article 13 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, dont au travers de prestations effectivement liées à la gestion de la Société, notamment tous les actes d'administration ou de disposition pour le compte de la Société.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le point 2) de l'article 23 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«2) La Société répartira les fonds disponibles pour une éventuelle distribution (les «Fonds Disponibles») entre les Actionnaires de Catégorie A et les Actionnaires de Catégorie B, pro rata le nombre d'Actions détenus dans la catégorie concernée, sous forme de dividendes, de remboursement de primes d'émission ou autres réserves, ou remboursement de capital tel que permis par la Loi, mais dans l'ordre prioritaire suivant:

a/ Premièrement, distribution des Fonds Disponibles aux Actionnaires de Catégorie A jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal aux Capitaux de Catégorie A;

b/ Deuxièmement, distribution des Fonds Disponibles aux Actionnaires de Catégorie A jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal au Rendement Préférentiel;

c/ Troisièmement, affectation des Fonds Disponibles à la constitution d'une réserve spéciale pour distribution future aux Actionnaires de Catégorie B (la «Réserve Spéciale») jusqu'à ce que la Réserve Spéciale atteigne un montant égal aux Capitaux de Catégorie B;

d/ Quatrièmement, dans la mesure où il y a des Fonds Disponibles, à parts égales, distribution aux Actionnaires de Catégorie A et affectation à la Réserve Spéciale jusqu'à ce que les fonds affectés à la Réserve Spéciale en vertu du présent point d/ atteignent un montant égal à 10% du total des montants distribués aux Actionnaires de Catégorie A en vertu du point b/ qui précède et de tous les montants distribuables en vertu du présent point d/ (le "Carried Interest");

e/ Enfin, dans la mesure où il y a encore des Fonds Disponibles, distribution de 90 % aux Actionnaires de Catégorie A et affectation de 10% à la Réserve Spéciale.

Les montants affectés à la Réserve Spéciale ne pourront être libérés entre les mains des Actionnaires de Catégorie B qu'à l'expiration d'un délai de cinq ans commençant à courir à compter de la date de dernière émission des Actions de Catégorie B. Dans la mesure où ce délai sera expiré, tous les Fonds Disponibles qui auraient été susceptibles d'être affectés à la Réserve Spéciale en application du présent paragraphe 2) du présent article pourront faire l'objet d'une distribution aux Actionnaires de Catégorie B, le tout en conformité avec la Loi.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. FRANÇOIS, C. LOURO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2011. LAC/2011 /31054. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

J BADEN.

Référence de publication: 2011122657/141.

(110139586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

---

### **CAMCA Réassurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 41.766.

---

Par résolutions circulaires du conseil d'administration signées en date du 8 juin 2011, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Jean-Claude Rigaud, avec adresse professionnelle au 11, Boulevard Kennedy, 65000 Tarbes, France de son mandat d'administrateur, avec effet au 28 avril 2011.

2. Cooptation de Guy Proffit, avec adresse professionnelle au 500, Rue Saint-Fuscien, 80095 Amiens, France au mandat d'Administrateur, avec effet au 8 juin 2011 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011121809/16.

(110140320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

### **Rayfloor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 61.958.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011121180/10.

(110139094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---



**Red Lion s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 55.069.

Le bilan au 31.12.2010 de la société RED LION S.à r.l. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011121181/13.

(110139417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**Red Spot S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 81.680.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011121184/10.

(110139408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**Rootness S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 89.678.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.08.11.

Référence de publication: 2011121188/10.

(110139314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**ALF Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.980.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 août 2011*

Monsieur Simon Barnes, employé privé, né le 2 décembre 1962 à Liverpool (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat et pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Simon Barnes
- Andreas Demmel
- Mirko Dietz
- Yann Bak

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ALF Participations S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011122117/21.

(110139284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**Nestor Lux 2007 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 800.000,00.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiënerie.

R.C.S. Luxembourg B 138.461.

In the year two thousand and eleven, on the twenty third day of June.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of Nestor Lux 2007 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 38, avenue de la Faiënerie in L-1510 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 138461, incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on December 10<sup>th</sup>, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1267 of May 24<sup>th</sup>, 2008 (the "Company").

The meeting of shareholders is chaired by, Mr. Maurice Krings, attorney at the law, member of the Brussels Bar, residing professionally in Belgium,

who appoints as secretary Mr. Massimo Longoni, conseil économique, residing professionally in Luxembourg.

The meeting appoints as scrutineer Mr. Massimo Longoni, pre-named.

I. The shareholders represented at the meeting as well as the number of shares held by them have been set out on an attendance list signed by the proxyholder of the shareholders represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The proxies given by the represented shareholders shall also remain attached to the present deed with which it shall be registered and signed "ne varietur" by the parties and the undersigned notary.

II. As a result of the aforementioned attendance list 100% of the shares issued, are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

III. The shareholders have decided to deliberate on the points of the following agenda:

1. Repurchase of all the 20,000 (twenty thousand) Class E Shares of the Company, immediate cancellation thereof and consequent reduction of capital;

2. Amendment of article 7 of the articles of association to reflect the cancellation of the E Shares; and

3. Other.

The President suggests to ratify under point 3 "Other" of the agenda the appointment of Mr. Marcel Stephany as the Company's statutory auditor (Commissaire aux Comptes) for the review of the 2010 annual accounts and to give him discharge related thereto and to renew his appointment until approval, by the general meeting of the shareholders, for the review of the of the Company's annual accounts for the financial year ending December 31<sup>st</sup> 2011.

Thereupon, the appearing parties, represented as stated above, have requested the notary to state the following resolutions:

*First resolution*

The meeting of shareholders, where all the shares issued by the company are present or represented, decides unani-  
mously to approve the repurchase by the Company of all the 20,000 (twenty thousand) Class E Shares held by the 26  
(twenty six) shareholders of the Company, with a par value of EUR 10.-(ten euro) each, at the price per share decided  
by the Board of Directors of EUR 262.97 (two hundred sixty two euro and ninety seven cents), for a total price of EUR  
5,259,400 (five million two hundred fifty nine thousand four hundred euro), which price will be paid out of distributable  
reserves,

to cancel all the Class E Shares so repurchased with immediate effect,

and consequently to decrease the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 200,000.-(two  
hundred thousand euro), in order to reduce the Company's share capital from its present amount of EUR 1,000,000.-(  
one million euro) to EUR 800,000.-(eight hundred thousand euro), by cancellation of the 20,000 (twenty thousand) Class  
E Shares held by the 26 (twenty six) shareholders of the Company, with a par value of EUR 10.-(ten euro) each.

*Second resolution*

As a result of the preceding resolution the Shareholders resolve to amend article 7 of the articles of association of  
the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 7.** The Company's subscribed share capital is set at EUR 800,000 (eight hundred thousand Euro) divided into 80,000 (eighty thousand) Shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) per Share, divided into 4 alphabetical classes as follows:

CLASS OF SHARES	NUMBER OF SHARES
Class A Shares . . . . .	20,000
Class B Shares . . . . .	20,000
Class C Shares . . . . .	20,000
Class D Shares . . . . .	20,000
TOTAL . . . . .	80,000»

*Third resolution*

The meeting of shareholders unanimously decides to ratify the appointment of Mr. Marcel Stephany, born on September 4<sup>th</sup> 1951, in Luxembourg, as the Company's statutory auditor (Commissaire aux Comptes) for the review of the 2010 annual accounts and give him discharge related thereto, and to renew its mandate until approval, by the general meeting of the shareholders, of the Company's annual accounts for the financial year ending December 31<sup>st</sup> 2011.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-trois juin.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée Générale») de Nestor Lux 2007 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138461, constituée par acte du Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 décembre 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 1267 du 24 mai 2008 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par M. Maurice Krings, avocat, membre au barreau de Brussel, demeurant professionnellement en Belgique.

qui nomme comme secrétaire M. Massimo Longoni, conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur M. Massimo Longoni, précité.

I. Les actionnaires représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés, et les membres de l'assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente assemblée.

La prédite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de les parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant.

II. Il résulte de cette liste de présence que 100% des parts sociales émises sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur les différents points portés à l'ordre du jour.

III. Les actionnaires ont décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

1. Rachat de toutes les 20.000 (vingt mille) parts de classe E de la Société, annulation subséquente et immédiate de celles-ci et réduction conséquent du capital social;

2. Modification de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'annulation des parts de classe E; et

3. Divers.

Le Président suggère de ratifier sous le point 3 «Divers» la nomination de M Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour la révision des comptes 2010 et de lui donner décharge y relative ainsi que de renouveler son mandat jusqu'à l'approbation, par l'assemblée générale annuelle, des comptes clôturant au 31 décembre 2011.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés, dûment représentés, décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée des associés, réunissant toutes les parts sociales émises par la société, décide d'accepter le rachat par la société de toutes les 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe E de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, détenues par les 26 (vingt six) actionnaires de la Société au prix déterminé par le Conseil de Gérance de EUR 262,97 (deux cent soixante-deux Euros et quatre-vingt-dix sept centimes), pour un prix total de EUR 5.259.400 (cinq millions deux cent cinquante-neuf mille quatre cent Euros), lequel prix sera payé par le débit de réserves distribuables,

d'annuler celles-ci avec effet immédiat;

et de réduire en conséquence le capital social de la société d'un montant de EUR 200.000,-(deux cent mille Euros), afin de ramener le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 1.000.000,- (un million d'Euros) à EUR 800.000,- (huit cent mille Euros) par l'annulation des 20.000 (vingt mille) parts sociales de la Classe E, ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, détenues par les 26 (vingt-six) actionnaires de la Société.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 7 des Statuts de la Société qui, en conséquence, aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 800.000 (huit cent mille Euros), représenté par 80.000 (quatre-vingt mille) Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) par Part Sociale, divisé en 4 classes alphabétiques comme suit:

CLASSE DE PARTS SOCIALES	NOMBRE DE PARTS SOCIALES
Partes Sociales de Classe A . . . . .	20.000
Partes Sociales de Classe B . . . . .	20.000
Partes Sociales de Classe C . . . . .	20.000
Partes Sociales de Classe D . . . . .	20.000
TOTAL . . . . .	80.000»

*Troisième résolution*

L'assemblée des associés décide de ratifier la nomination de M Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour la révision des comptes 2010 et de lui donner décharge y relative ainsi que de renouveler son mandat jusqu'à l'approbation, par l'assemblée générale annuelle, des comptes clôturant au 31 décembre 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. KRINGS, M. LONGONI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, actes civils le 28 juin 2011, RED/2011/1295. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011120014/155.

(110137847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

**Simon Europe B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Simon Europe B.V.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Référence de publication: 2011121192/11.  
(110139191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**Sky Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 145.803.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Sky Luxco S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Référence de publication: 2011121193/11.  
(110139238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**St George's Retail Park S. à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 131.959.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.  
Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2011121194/14.  
(110138921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**ING Private Capital Special Investments Fund S.C.A SICAV - FIS, Société en Commandite par Actions  
sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 132.734.

---

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 août 2011*

*Réviseur d'Entreprises*  
Reconduction du mandat de la Société Ernst & Young.  
Le mandat est accordé pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2011.  
Par délégation  
ING Investment Management Luxembourg S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2011121705/18.  
(110138978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**Tartini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 260.000,00.**  
Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 122.848.

---

1. Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la société «GENERALI REAL ESTATE FUND», associée de «Tartini S.à r.l.», intervenue le 24 juillet 2008, la décision de transférer son siège social du 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 31 juillet 2008.

2. Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la société «GENERALI REAL ESTATE FUND», associée de «Tartini S.à r.l.», intervenue le 22 décembre 2009, que sa dénomination sociale a changé en «GENERALI EUROPEAN REAL ESTATE INVESTMENTS S.A.».

*Pour la société*

Référence de publication: 2011121223/15.

(110139173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**WB Alcorcon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.280.

In the year two thousand eleven on the seventeenth of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg,

There appeared

Massy Chateau Holding S. à r. l., a Société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its address at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 112.554 (the Sole Shareholder), duly represented by Mr Vincent Bouffieux, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in New-York and Luxembourg, on 10 and 11 August 2011.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of WB Alcorcon S. à r. l., a "société à responsabilité limitée", with registered office in L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 125.280, (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Me André Schwachtgen, then residing in Luxembourg, dated 2 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 922 dated 19 May 2007.

The five hundred (500) shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholder present or represented declares that it has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).
- 2) Discharge of the managers of the Company for the exercise of their respective mandates.
- 3) Appointment of one liquidator (the "Liquidator").
- 4) Determination of the powers of the Liquidator and decision to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.
- 5) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the Sole Shareholder:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides in compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides to give full discharge to the managers of the Company for the exercise of their respective mandates until the date hereof.

*Third resolution*

The Sole Shareholder decides to appoint as Liquidator Mister Vincenzo Arnò, private employee, born on May 20, 1963 in Luxembourg, residing professionally in L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, in relation to the voluntary liquidation of the Company.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder decides that the Liquidator shall receive the powers as follows:

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law.

The Liquidator is required to prepare an inventory of all assets and liabilities of the Company,

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the Sole Shareholder in cash or in kind and will be empowered to make an interim dividend distribution to the Sole Shareholder, which interim dividend may be effected by way of endorsement of any promissory notes in the possession of the Company's Sole Shareholder.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing person, said mandatory signed together with Us the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède**

L'an deux mille onze, le dix-sept août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Massy Chateau Holding S. à r. l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.280 (l'Actionnaire Unique), dument représentée par Monsieur Vincent Bouffieux, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York et Luxembourg les 10 et 11 août 2011.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de WB Alcorcon S. à r. l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.280 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Me André Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 922 du 19 mai 2007.

Toutes les cinq cent (500) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société.
- 2) Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs.
- 3) Nomination d'un liquidateur (le "Liquidateur").
- 4) Définition des responsabilités du Liquidateur et décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la société, et de payer toutes les dettes de la Société.
- 5) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l'Associé Unique:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide, en conformité à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de dissoudre la Société et de la mettre volontairement en liquidation (liquidation volontaire).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société en ce qui concerne l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique désigne comme liquidateur Monsieur Vincenzo Arnò, employé privé, né à Luxembourg le 20 mai 1963, ayant son adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide que le Liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la Loi.

Le Liquidateur doit dresser l'inventaire de l'actif et du passif de la Société.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'Associé Unique en numéraire ou en espèces et pourra faire des distributions d'avances sur le produit de la liquidation à l'Associé Unique, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenue par la Société au profit de son actionnaire.

L'assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation, à l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Bouffioux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2011. LAC/2011/37428. Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011

Référence de publication: 2011120116/132.

(110137609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**Stenton Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 150.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Stenton Consultings S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011121196/11.

(110138883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**CPI I&G France S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.429.

---

**EXTRAIT**

Il est à noter le(s) changement(s) suivant(s) quant aux adresses professionnelles du/des gérant(s) et ou associé(s) de la Société:

*Gérant(s):*

- John Cassin



44, Avenue J.F. Kennedy  
Kirchberg  
L-1855 Luxembourg

Luxembourg, le 26 août 2011.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2011122896/19.

(110140221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

**Venice Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.258,54.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.007.

—  
*Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 4 août 2011*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 4 août 2011, l'associé Kleinwort Benson (Jersey) Trustees Limited, en sa capacité d'administrateur (trustee) du Venice Luxco S.à r.l. Employee Benefit Trust a transféré une partie de ses parts sociales ordinaires de classe B et E détenues dans la Société de la manière suivante:

- 38,171 parts sociales ordinaires de classe B et 4,950 parts sociales ordinaires de classe E d'une valeur de 0,01 GBP chacune, à Edward Bennison, né le 28.09.1972 à Bramcote, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au Thorney Hill Lane, Marton-cum-Grafton, York, Y051 9QJ, Royaume-Uni.

- 51,625 parts sociales ordinaires de classe B et 5,500 parts sociales ordinaires de classe E d'une valeur de 0,01 GBP chacune, à Gail Hunter, née le 10.07.1963 à Hemel Hemstead, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au House, Scarah Lane, Burton Leonard, HG3 3RS, Royaume-Uni.

- 51,625 parts sociales ordinaires de classe B et 3,300 parts sociales ordinaires de classe E de d'une valeur de 0,01 GBP chacune, à Alan Corlett, né le 02.11.1966 à Liverpool, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au Brook House Farm, Hartshorne, Derbyshire, DE11 7AH, Royaume-Uni.

L'associé Kleinwort Benson (Jersey) Trustees Limited, en sa capacité d'administrateur (trustee) du Venice Luxco S.à r.l. Employee Benefit Trust détient désormais 51,624 parts sociales ordinaires de classe B et 12,100 parts sociales ordinaires de classe E

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Corrine MULLER  
Mandataire

Référence de publication: 2011125055/28.

(110143037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

**EP Kleber 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.499.

—  
In the year two thousand eleven, on the twenty second day of August  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EP Kleber 1 S.à r.l., with registered office at L-1930 Luxembourg, 34 avenue de la Liberté (R.C.S. Luxembourg number B 128140),

here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, EP Kleber 1 S.à r.l, prenamed, is the sole actual shareholder of EP Kleber 2 S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, incorporated by a notarial deed on April 18, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1264 of June 26, 2007.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the financial year of the company so that it will begin from the first day of October of each year and will end on the 30<sup>th</sup> day of September of the following year.

The financial year which has begun on 1<sup>st</sup> January 2011 will end on the 30<sup>th</sup> of September 2011.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend articles 15 and 16 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 15.** The company’s financial year shall commence on the first day of October of each year and end on the thirtieth day of September of the following year.

**Art. 16.** Each year, on the thirtieth day of September, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company’s assets and liabilities.”

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (900.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze le vingt-deux août

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EP Kleber 1 S.à r.l., dont le siège social est établi à L-1930 Luxembourg, 34 avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg numéro B 128140,

ici représentée par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

- Que, EP Kleber 1 S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société EP Kleber 2 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, par acte notarié en date du 18 avril 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1264 du 26 juin 2007.

- Qu’elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L’associée unique décide de modifier l’exercice financier de la société qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année pour s’achever le 30 septembre de l’année suivante.

L’exercice ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2011 s’achèvera le 30 septembre 2011.

*Deuxième résolution*

L’associée unique déclare modifier les articles 15 et 16 des statuts comme suit:

« **Art. 15.** L’année sociale commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l’année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, au trente septembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l’indication des valeurs actives et passives de la société.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900.-EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 août 2011. Relation: LAC/2011/37786. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011120997/78.

(110139006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**Surfe S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 181.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 119.846.

Les comptes annuels au 26 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121198/11.

(110139199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**CPI I&G Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.340.

EXTRAIT

Il est à noter le(s) changement(s) suivant(s) quant aux adresses professionnelles du/des gérant(s) et ou associé(s) de la Société:

*Gérant(s):*

- John Cassin

44, Avenue J.F. Kennedy

Kirchberg

L-1855 Luxembourg

Luxembourg, le 26 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

*Gérant*

Référence de publication: 2011122897/19.

(110140257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

**Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.516.

In the year two thousand eleven, on the eleventh of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg:

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office in Strassen, constituted by a notarial deed on June 8<sup>th</sup>, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1192 of December 19<sup>th</sup>, 2001. The Articles of Incorporation have been modified at last time by a deed of the undersigned notary, on July 1<sup>st</sup>, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mr Benoît Lepage, residing professionally at 283, route d'Arlon, Strassen, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Gianpiero Saggi, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, Luxembourg

The meeting elected as Mr Benoît Lepage, residing professionally at 283, route d'Arlon, Strassen.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Modification of article 5 of the Articles of Association to give it the following content:

“The corporate capital is set at TWO HUNDRED FIFTEEN MILLION NINE HUNDRED SEVENTY THOUSAND EURO (EUR 215,970,000) represented by FOUR MILLION THREE HUNDRED NINETEEN THOUSAND FOUR HUNDRED (4,319,400) shares with a par value of FIFTY EURO (50.- EUR) each.

The shares of the Company may be in registered form or in bearer form at the option of a shareholder, subject to the restrictions foreseen by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies as amended.

Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions will be delivered upon request of the shareholders, signed by two directors.

The Company may issue certificates representing bearer shares. These certificates will be signed by two Directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.”.

2. Modification of article 7 of the Articles of Association to give it the following content:

“The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vicechairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The chairman or the member of the Board of Directors appointed by the chairman as his proxy shall preside over all meetings of the Board of Directors. In his absence and in the absence of the person appointed as his proxy, the members of the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman must convene the Board of Directors if it is requested by at least two members of the Board of Directors. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors

shall be given to all directors at least eight (8) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present or represented may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman or the member of the Board of Directors appointed by the chairman as his proxy shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the Board of Directors whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.”.

### 3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed “ne varietur” by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took, by unanimous vote, the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting decides to modify article 5 of the articles of association of the Company which shall henceforth have the wording as stated in point 1) of the agenda above.

#### *Second resolution*

The general meeting decides to modify article 7 of the articles of association of the Company which shall henceforth have the wording as stated in point 2) of the agenda above.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L’an deux mil onze, le onze août.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A.» (la «Société»), avec siège social à Strassen, constituée par acte notarié en date du 8 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1192 du 19 décembre 2001. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L’assemblée est présidée par M. Benoît Lepage, avec adresse professionnelle au 283, route d’Arlon, Strassen, qui désigne comme secrétaire M. Gianpiero Saddi, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, Luxembourg.

L’assemblée choisit comme scrutateur, avec adresse professionnelle au M. Benoît Lepage, avec adresse professionnelle au 283, route d’Arlon, Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de l’article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à DEUX CENT QUINZE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (215.970.000.-EUR) représenté par QUATRE MILLIONS TROIS CENT DIX-NEUF MILLE QUATRE CENTS (4.319.400) actions d’une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (50.- EUR) chacune.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix de chaque actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés à la demande des actionnaires, signés par deux administrateurs.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

2. Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

Le président ou le membre du Conseil d'Administration désigné par le président pour le représenter préside les réunions du Conseil d'Administration. En son absence et en l'absence de la personne désignée pour le représenter, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation du conseil d'administration. Celui-ci doit réunir le Conseil d'administration s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour de la réunion sera donné à tous les administrateurs au moins huit (8) jours calendrier avant l'heure prévue pour ladite réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion suffira et devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président ou le membre du Conseil d'Administration désigné par le président pour le représenter aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par écrit à l'unanimité et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.»

3. Divers.

Il. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

III. Qu'il appert de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur telle qu'indiqué dans le point 1) de l'agenda ci-dessus.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur telle qu'indiqué dans le point 2) de l'agenda ci-dessus.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente est évalué à environ mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau et aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Lepage, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 août 2011. LAC/2011/36792. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011119024/210.

(110136514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

**Polyphemus S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.945.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of June.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., having its registered office in L2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, and registered with the Luxembourg Commercial Register under the number B 130.916,

represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, pursuant to a proxy dated June 23, 2011 (such proxy to be registered together with the present deed).

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities,

bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Polyphemus S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY FIVE EURO (125.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.



The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2011.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.

*Resolutions of the sole partner*

1) The following persons are appointed as managers of the Company:

GERARD VAN HUNEN, born on 15 September 1967 in 's-Gravenhage, The Netherlands, with professional address at 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

NICOLA FOLEY, born on 06 October 1982 in Dublin, Ireland, with professional address at 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the company by their sole signature. 2) The address of the corporation is in L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le cinq juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous el numéro B 130.916,

représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en possession d'un pouvoir de représentation daté du 23 juin 2011 (lequel est joint à cet acte).

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage,

la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "Polyphemus S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12,500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EURO (125.- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer

simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par RESOLUTION III HOLDINGS S.À R.L., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12,500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,

#### *Décisions de l'associé unique*

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la société:

GERARD VAN HUNEN, né le 15 septembre 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et dont l'adresse professionnelle est 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

NICOLA FOLEY, née le 06 octobre 1982 à Dublin, Irlande dont l'adresse professionnelle est 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709)

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leurs signatures individuelles.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2163 Luxembourg, 40 Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32268. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011118425/304.

(110135523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**Sanapharm Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 86.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121199/9.

(110139075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**Savoy 74 Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAVOY 74 INVESTMENT S.A.

Signatures

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2011121200/12.

(110138930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**Savoy 74 Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAVOY 74 INVESTMENT S.A.

Signatures

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2011121201/12.

(110138931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**Seapold International Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.767.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEAPOLD INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Référence de publication: 2011121202/10.

(110138832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**EP Latitude 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.522.

In the year two thousand eleven, on the twenty second day of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EP Latitude 1 S.à r.l., with registered office at L-1930 Luxembourg, 34 avenue de la Liberté (R.C.S. Luxembourg number B 131523),

here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, EP Latitude 1 S.à r.l., prenamed, is the sole actual shareholder of EP Latitude 2 S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, incorporated by a notarial deed on August 10, 2007, published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations* number 2307 of October 15, 2007.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the financial year of the company so that it will begin from the first day of October of each year and will end on the 30<sup>th</sup> day of September of the following year.

The financial year which has begun on 1<sup>st</sup> January 2011 will end on the 30<sup>th</sup> of September 2011.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend articles 15 and 16 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 15.** The company's financial year shall commence on the first day of October of each year and end on the thirtieth day of September of the following year.

**Art. 16.** Each year, on the thirtieth day of September, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.”

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze le vingt-deux août

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EP Latitude 1 S.à r.l., dont le siège social est établi à L-1930 Luxembourg, 34 avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg numéro B 131523,

ici représentée par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que, EP Latitude 1 S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société EP Latitude 2 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, par acte notarié en date du 10 août 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2307 du 15 octobre 2007.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de modifier l'exercice financier de la société qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année pour s'achever le 30 septembre de l'année suivante.

L'exercice ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2011 s'achèvera le 30 septembre 2011.

*Deuxième résolution*

L'associée unique déclare modifier les articles 15 et 16 des statuts comme suit:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, au trente septembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900,-EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 août 2011. Relation: LAC/2011/37788. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011120999/78.

(110139430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011121204/14.

(110138969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**CAMCA Vie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.278.

Par résolutions circulaires du conseil d'administration signées en date du 8 juin 2011, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Jean-Claude Rigaud, avec adresse professionnelle au 11, Boulevard Kennedy, 65000 Tarbes, France de son mandat d'administrateur, avec effet au 28 avril 2011.

2. Cooptation de Guy Proffitt, avec adresse professionnelle au 500, Rue Saint-Fuscien, 80095 Amiens, France au mandat d'Administrateur, avec effet au 8 juin 2011 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011121810/16.

(110140321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

### **Apricot Enterprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8181 Kopstal, 38, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 163.013.

#### — STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twelfth of August;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mrs. Susan HEWITT, private employee, residing in L-8181 Kopstal, 38, rue de Mersch.

Such appearing person has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which she deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

#### **I. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "APRICOT ENTERPRISES S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the purchase, sale, import and export of all sorts of goods, wholesale and retail via all sorts of online and offline channels in Luxembourg and abroad. The Company can make all sorts of commercial, industrial, financial, investment, and real estate operations associated directly or indirectly with the purpose of the Company or susceptible to facilitate its realisation as well as the provision of all services related to agency, or commercial and/or industrial representative either in the role of buyer or delegate or intermediary. The Company can also effect all consulting services in relation to its corporate purpose.

In addition, the corporate purpose includes the participation, in whatever form, in other companies in Luxembourg or abroad and all other types of investment, acquisition by purchase, subscription as well as alienation by sale, exchange and all other sorts of investment values or types, along with the administration, the supervision and development of these interests.

The Company can take part in the establishment and development of all industrial or commercial enterprises and can lend its assistance to the same Company by means of loans, guarantees or other.

The Company can generally undertake all industrial, commercial, financial, investment or real estate operations in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad which are connected directly or indirectly in whole or in part to the corporate purpose. The Company can achieve its objective directly or indirectly in its own name or for the account of a third party, alone or in association, undertaking all operations by nature in favour of the corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally speaking, the Company can undertake all measures of control or surveillance and affect each operation which can appear useful in accomplishing its objective and goal.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Kopstal (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.



## II. Social capital - Shares

**Art. 5.** The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.-EUR), represented by ten thousand (10,000) shares of a par value of three point ten Euros (3.10 EUR) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

## III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held on the 2<sup>nd</sup> Friday of the month of June at 10:00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninteruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

## IV. Board of directors

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is

acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

#### **V. Supervision of the company**

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

#### **VI. Accounting year - Balance**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **VIII. Amendment of the articles of incorporation**

**Art. 18.** The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 671 of the Law.

#### **IX. Final clause - Applicable law**

**Art. 19.** All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

##### *Transitory dispositions*

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2011.
2. The first General Meeting will be held in the year 2012.

##### *Subscription and Payment*

The Articles thus having been established, the ten thousand (10,000) shares have been subscribed by the sole shareholder Mrs. Susan HEWITT, prenamed, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

##### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

##### *Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is fixed at one (1) and that of the statutory auditors at one (1).
- 2) As allowed by Law and the Articles, Mrs. Susan HEWITT, private employee, born in Wickersley (United Kingdom), on March 24, 1960, residing in L-8181 Kopstal, 38, rue de Mersch, is appointed as sole director and will exercise the powers devolving on the board of directors of the Company.
- 3) The public limited company "Cube Concept S.A.", established and having its registered office in L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 154561, is appointed as statutory auditor of the Company.
- 4) The registered office is established in L-8181 Kopstal, 38, rue de Mersch.
- 5) The mandates of the sole director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2017.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Madame Susan HEWITT, employée privée, demeurant à L-8181 Kopstal, 38, rue de Mersch.

Laquelle comparant ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

#### I. Nom, Durée, Objet, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "APRICOT ENTERPRISES S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de toutes sortes de marchandises, en gros et au détail par tous moyens de correspondance électroniques au Luxembourg et à l'étranger. La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter sa réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire. La Société peut également effectuer toutes prestations de consultations en relation avec l'objet social.

En outre la Société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières ou de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Kopstal (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trois virgule dix euros (3,10 EUR) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2<sup>ème</sup> mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

## IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du

conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### **V. Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **VI. Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **VIII. Modification des statuts**

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **IX. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les dix mille (10.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Madame Susan HEWITT, préqualifiée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

##### *Assemblée générale extraordinaire Décisions de l'actionnaire unique*

La comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Madame Susan HEWITT, employée privée, née à Wickersley (Royaume-Uni), le 24 mars 1960, demeurant à L-8181 Kopstal, 38, rue de Mersch, est appelée à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société anonyme "Cube Concept S.A.", établie et ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154561, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

4) Le siège social est établi à L-8181 Kopstal, 38, rue de Mersch.

5) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. HEWITT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2011. LAC/2011/36916. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011118747/443.

(110136815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

---

#### **Sems Internationale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 30.428.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEMS INTERNATIONALE S.A.

Régis DONATI / Angelo DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011121205/12.

(110139225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

#### **Marsant SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 158.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011125374/9.

(110144389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

---

#### **Marsant Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 158.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011125373/9.

(110144390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

---